

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 12 avril 2011 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a :

- adopté le compte rendu de la séance plénière du 8 mars 2011, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- approuvé le calendrier des réunions de l'année universitaire 2011/2012.
- approuvé, sur proposition de Corinne CABASSUD, les compositions de missions, hors suivi périodique.
- proposé l'actualisation de la liste des écoles habilitées à organiser les épreuves conduisant au titre d'*Ingénieur diplômé par l'État*. Cette liste fera l'objet d'un arrêté ministériel qui sera publié au Journal Officiel.

Enfin, la Commission a donné des avis et pris une décision:

1/ Suivi périodique du Sud-Ouest (habilitation à compter de la rentrée 2011)

- Région Midi-Pyrénées – Académie de Toulouse

Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace*, dans les 2 spécialités – *Systèmes complexes (Supaéro) – Génie aérospatial (Ensica)* - (nouveaux intitulés), en formation initiale sous statut d'étudiant.

En juillet 2014, l'Établissement devra transmettre à la Commission un rapport intermédiaire faisant le point sur la mise en application des recommandations.

(AVIS N° 2011/04-01)

Institut national polytechnique de Toulouse (INPT)

- École nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse*, en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

En juillet 2014, l'Établissement devra transmettre à la Commission un rapport intermédiaire faisant le point sur la mise en application des recommandations.

(AVIS N° 2011/04-02, complétant l'avis N° 2011/03-01)

- École nationale de l'aviation civile (ENAC)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale de l'aviation civile*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2011/04-03)

- École nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENIT)

Avis favorable au renouvellement, pour 2 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes*, en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

(AVIS N° 2011/04-04)

École d'ingénieurs de Purpan (EIP)

Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de Purpan*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

(DECISION N° 2011/04-05)

2/ Suivi général des habilitations

Université Lyon-I

- École polytechnique universitaire de l'Université Lyon-I (ISTIL-EPU Lyon 1)

Avis favorable au renouvellement, pour 4 ans à partir de la rentrée 2011, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Lyon-I*, spécialité *Informatique*. en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2011/04-06)

3/ Développement de l'apprentissage et de la formation continue

Université Lyon-I

- École polytechnique universitaire de l'Université Lyon-I (ISTIL-EPU Lyon 1)

Avis favorable à l'extension à l'apprentissage, pour 4 ans à partir de la rentrée 2011, de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Lyon-I*, spécialité *Informatique*.

(AVIS N° 2011/04-06)

Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA Lyon)

Avis favorable à l'habilitation, pour 4 ans à partir de la rentrée 2011, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, spécialité *Génie mécanique*, en partenariat avec l'*ITII Lyon*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(AVIS N° 2011/04-07)

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

Avis favorable à l'habilitation, pour 1 an à partir de la rentrée 2011, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers*, spécialité *Informatique*, en partenariat avec l'*AFIA*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

([formation sur le site de Paris](#))

(AVIS N° 2011/04-08)

4/ Coopération internationale

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

La Commission prend acte de la situation des étudiants engagés dans le processus de formation bi-culturelle franco-chinoise, en spécialité *Informatique*, en partenariat avec l'Université de Wuhan (Chine).

Elle donne un avis défavorable à la poursuite du dispositif dans les conditions actuelles. Un nouveau projet pourra être examiné dans le cadre du suivi périodique de l'Académie de Paris.

(AVIS N° 2011/04-08)

André MORA